

Secrétariat Général

REPUBLIQUE FRANCAISE

692503/c

Paris, le 27 Novembre 1953

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai pris connaissance avec intérêt des considérations exposées par votre lettre du 10 Novembre au sujet de la construction du Canal du Jourdain.

Je puis vous donner l'assurance qu'il sera tenu compte de vos observations dans l'examen impartial de la question auquel procède le Gouvernement Français. En aidant à la recherche d'une solution équitable, dans le respect dû à l'autorité internationale, celui-ci entend ne rien sacrifier des légitimes intérêts d'Israel et servir utilement l'amitié qui unit nos deux pays.

Je saisis cette occasion, Monsieur l'Ambassadeur, de vous renouveler mes voeux personnels pour le succès de votre mission en France et les assurances de ma haute considération.

A. Parodi

Son Excellence Monsieur Jacob TSUR
Ambassadeur d'Israel
PARIS